



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 28 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**22/08/2024**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**22/08/2024**

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Laurène CASSAGNE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Nicolas BRIGNONE	Mme Laurie HUMUNI
Mme Cindy PRALONG	M. Emmanuel BERART
M. Philippe BLAISE	M. Eric MELTESALE
Mme Naïa WATEOU	Mme Christine LE SAINT
Mme Valérie LAROQUE	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Stéphanie PAIMAN	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 40	Mme Magali MANUOHALALO	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (10 procurations)	: 50	M. Joseph BOANEMOA	Mme Christiane SARIDJAN
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Charlotte THAI AWE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-869

relative à l'organisation de la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 28 août 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie modifiée n° 182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 13 août 2024,

VU les organigrammes ci-annexés,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/81 du 8 août 2024,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 14 août 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

La direction de la vie citoyenne, éducative et sportive a pour missions de développer une offre de services en adéquation avec les besoins des citoyens sur tous les instants de leur vie, d'assurer l'appropriation de l'administration par les administrés, de renforcer l'accessibilité et la proximité du service public et de proposer des actions citoyennes, éducatives et sportives.

Conformément à l'organigramme joint en annexe 1, la direction est structurée en quatre services :

❖ **un service coordination administrative et financière** en charge de la coordination de la gestion administrative et comptable de la direction ;

❖ **un service de la vie citoyenne** a pour activités :

- la tenue des registres de l'état civil ;
- la délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité ;
- l'offre des services mortuaires ;
- la mise à jour des listes électorales ;
- le recensement militaire ;

- la tenue des élections ;
- les services aux partenaires ;
- le développement de la proximité et de l'accessibilité au service public.

❖ **un service de la vie éducative** qui assure la gestion du personnel des écoles, coordonne les acteurs en la matière, gère le Conseil Municipal Junior et favorise la transversalité. Il pilote et met en œuvre des opérations dans les écoles et gère le budget des écoles publiques de la commune.

❖ **un service municipal des sports** chargé de pérenniser et de développer les dispositifs d'insertion par le sport comme vecteur d'intégration sociale. Il crée et met en action des partenariats avec les différents acteurs du sport et sociaux. Il contribue également à lutter contre la délinquance par le biais de l'offre qualitative des activités sportives et des équipements adaptés.

## ARTICLE 2 /

Conformément aux organigrammes joints en annexes 1, 2, 3 et 4, l'effectif de la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive est fixé à 303 postes permanents, dont 13 mi-temps (soit 296,5 ETP) répartis comme suit :

### Pour la direction

- 1 poste de catégorie A (attaché normal)

- Pour le service coordination administrative et financière
  - 2 postes de catégorie A (attaché administratif normal)
  - 4 postes de catégorie B (rédacteur normal)
  - 4 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
  - 1 poste de contractuel à mi-temps (grille 1 - échelon 1)

- Pour le service de la vie citoyenne
  - 3 postes de catégorie A (attaché administratif normal)
  - 3 postes de catégorie B (rédacteur normal)
  - 35 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

### Pour la section services funéraires

- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 11 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 1 poste de contractuel (grille 1 - échelon 1)

- Pour le service de la vie éducative
  - 2 postes de catégorie A (attaché administratif normal)
  - 3 postes de catégorie B (rédacteur normal)

### Pour la section personnel des écoles

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

### Agents affectés dans les écoles

- 74 postes de contractuels, dont 1 à mi-temps (grille 2 - échelon 1), et pouvant être répartis à mi-temps

- 91 postes de contractuels, dont 2 à mi-temps (grille 1 - échelon 1), et pouvant être répartis à mi-temps
- 9 postes de contractuels (grille 1 - échelon 5), pouvant être répartis à mi-temps

➤ Pour le service municipal des sports

- 1 poste de catégorie A (attaché administratif normal)
- 1 poste de catégorie A (conseiller territorial APS normal)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour la section piscines

- 1 poste de catégorie A (conseiller territorial APS normal)
- 16 postes de catégorie B (éducateur territorial APS normal)
- 2 postes de contractuels, dont 1 à mi-temps (grille 1 - échelon 1)

Pour la section animations sportives

- 1 poste de catégorie A (conseiller territorial APS normal)
- 9 postes de catégorie B (éducateur territorial APS normal)
- 8 postes de contractuels à mi-temps (grille 1 - échelon 5)

Pour l'équipe d'exploitation d'entretien

- 1 poste de contractuel (grille 2 - échelon 4)
- 5 postes de contractuels (grille 1 - échelon 5)
- 7 postes de contractuels (grille 1 - échelon 1)

ARTICLE 3 /

Les agents bénéficiant d'un régime indemnitaire au titre des fonctions qu'ils occupent et qui sont supprimées dans le cadre de la réorganisation des entités susnommées, continueront de le percevoir à titre personnel, tant qu'aucun changement n'est à constater dans leur affectation.

ARTICLE 4 /

Les délibérations du conseil municipal de la ville de Nouméa ci-dessous sont abrogées :

- n° 2017/1301 du 12 décembre 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa ;
- n° 2021/1003 du 21 octobre 2021 organisant un guichet unique au service de la vie citoyenne ;
- n° 2022/1339 du 22 décembre 2022 relative à l'organisation du service de la vie éducative de la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive ;
- n° 2022/1338 du 22 décembre 2022 relative à l'organisation du service municipal des sports de la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 AOÛT 2024

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 30 août 2024

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- D.R.H. (dont TPS)	2
- D.F.	1
- D.V.C.E.S.	1
- MISE EN LIGNE	1

ANNEXE 1



Ville de  
**NOUMÉA**

Directeur/SCAF	
Attaché normal (A)	3
Rédacteur normal (B)	4
Adjoint administratif normal (C)	4
Grille 2 - échelon 1	0.5
Total	11.5

Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive  
1 DIRECTEUR  
attaché normal (A)  
ADMINISTRATIVE

Service de Coordination  
Administrative et Comptable  
1 CHEF DE SERVICE  
attaché normal (A)  
ADMINISTRATIVE

Service Municipal des Sports  
1 CHEF DE SERVICE

Service de la Vie Citoyenne  
1 CHEF DE SERVICE

Service Vie Educative  
1 CHEF DE SERVICE

1 REFERENT ADMINISTRATIF ET  
COMPTABLE  
attaché normal (A)  
ADMINISTRATIVE

4 GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS  
ET COMPTABLE  
rédacteur normal (B)  
ADMINISTRATIVE

4 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS  
ET COMPTABLE  
adjoint administratif normal (C)  
ADMINISTRATIVE

1 AIDE ASSISTANT ADMINISTRATIF  
A MI-TEMPS  
grille 1 - échelon 1  
ACDP

1 ADJOINT AU CHEF DE  
SERVICE

1 ADJOINT AU CHEF DE SERVICE  
EN CHARGE DE LA VIE CITOYENNE

1 ADJOINT AU CHEF DE SERVICE  
EN CHARGE DES SERVICES FUNERAIRES

1 ADJOINT AU CHEF DE  
SERVICE

Section Piscines  
1 CHEF DE SECTION

Section Animations Sportives  
1 CHEF DE SECTION

Section Services Funéraires  
1 CHEF DE SECTION

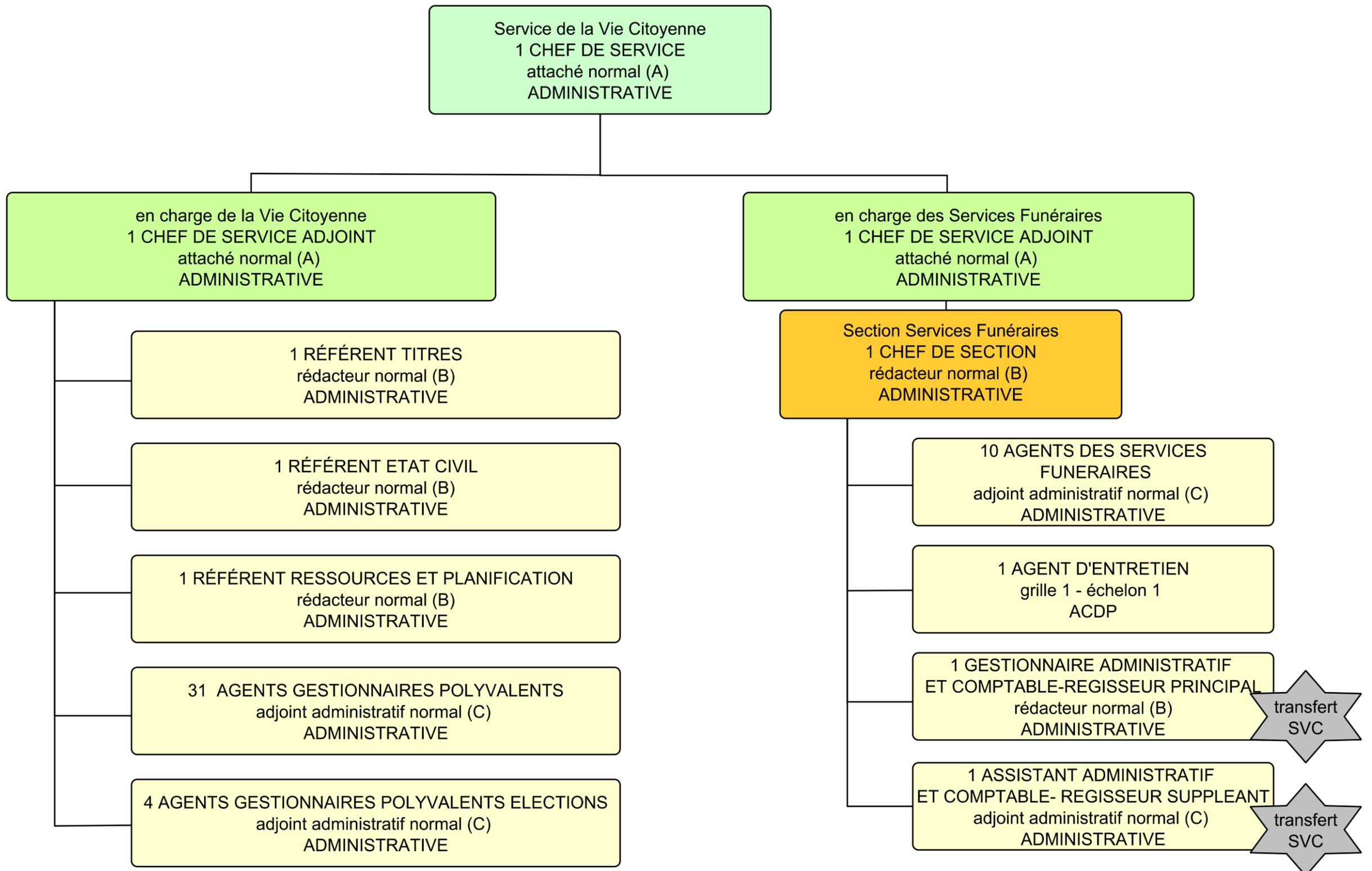
Section Personnel des Ecoles  
1 CHEF DE SECTION



ANNEXE 2

Attaché normal (A).....	3
Rédacteur normal (B).....	5
Adjoint administratif normal (C).....	46
Grille 1 - échelon 1.....	1
Total.....	55

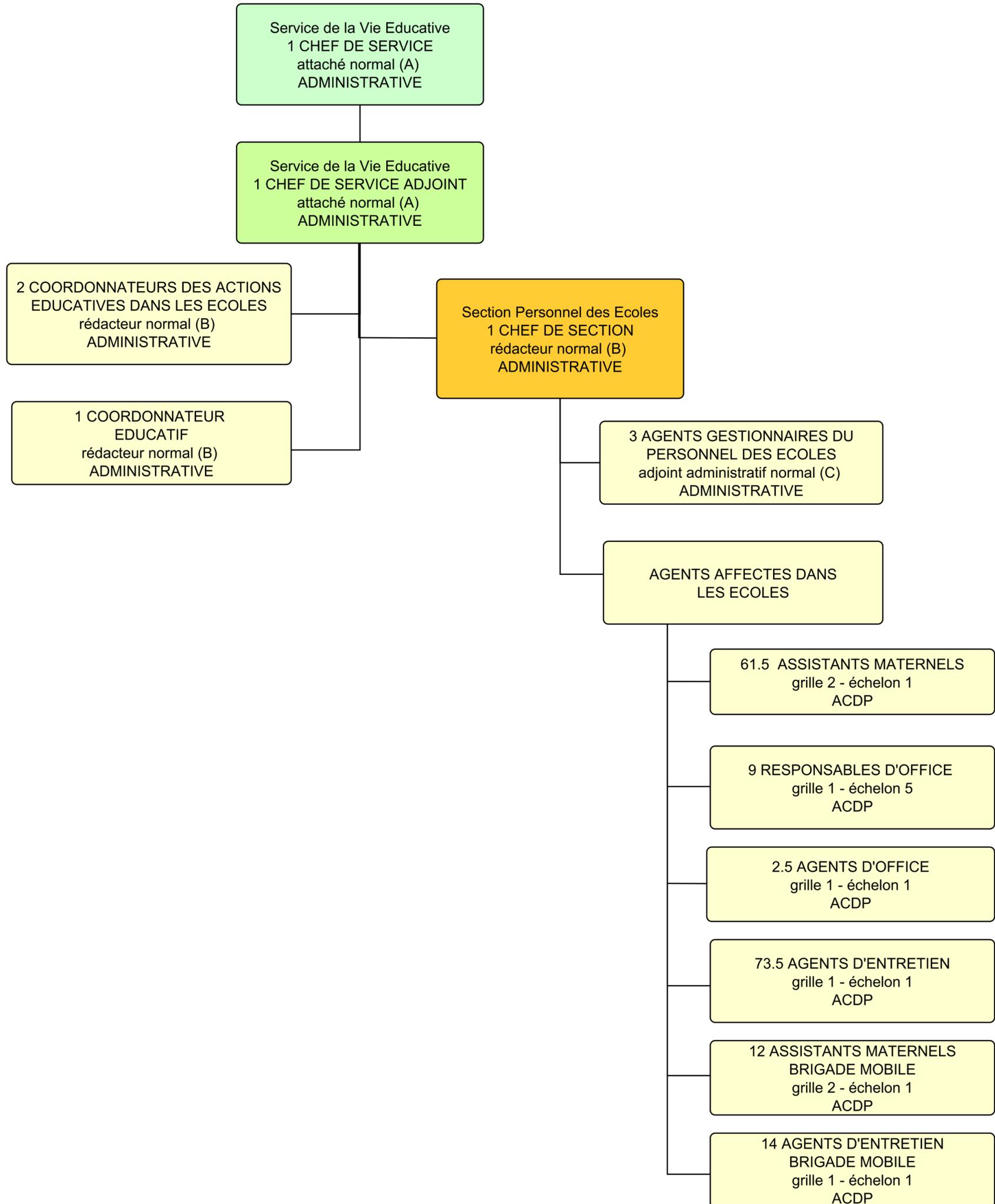
SERVICE DE LA VIE CITOYENNE



Attaché normal (A).....	2
Rédacteur normal (B).....	4
Adjoint administratif normal (C)....	3
Grille 2 - échelon 1.....	73.5
Grille 1 - échelon 1.....	90
Grille 1 - échelon 5.....	9
Total.....	181.5

ANNEXE 3

SERVICE DE LA VIE EDUCATIVE





SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

Attaché normal (A).....	1
Conseiller territorial aps normal (A)...	3
Adjoint administratif normal (C).....	1
Educateur territorial aps normal (B)...	25
Grille 2 - échelon 4.....	1
Grille 1 - échelon 5.....	9
Grille 1 - échelon 1.....	8,5
<b>Total.....</b>	<b>48,5</b>

